Document generated on 05/09/2024 12:59 a.m.

Relations

Le Vatican sévit contre des religieuses

Gregory Baum

Number 758, July–August 2012

URI: https://id.erudit.org/iderudit/67175ac

See table of contents

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)
1929-3097 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Baum, G. (2012). Le Vatican sévit contre des religieuses. *Relations*, (758), 6–7.

Tous droits réservés © Relations, 2012

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

pays, revendiquent une agriculture durable à plus petite échelle et une véritable réforme agraire, comme le fait la campagne actuelle de Développement et Paix, devient peu compatible avec cette nouvelle approche.

L'aide publique au développement se voit ainsi inféodée de plus en plus clairement aux politiques conservatrices du ministère des Affaires étrangères du Canada. Déjà, il y a deux ans, de soudains changements de priorités à l'ACDI – officialisés maintenant – ont servi à justifier des coupures de financement à Kairos et Alternatives[1], des ONG connues pour des campagnes et positions qui déplaisent aux conservateurs, qu'il s'agisse de la pollution des sables bitumineux, de la responsabilité sociale des compagnies minières ou encore de la Palestine. À l'évidence, le gouvernement conservateur est aussi agacé par les campagnes d'éducation populaire de Développement et Paix qui, chaque année, mobilisent des centaines de milliers de personnes contre ses politiques ou contre les agissements condamnables des minières canadiennes dans les pays du Sud.

Il est certain que cette perte de plus des deux tiers de la subvention de l'ACDI va forcer l'organisation à diminuer considérablement le nombre de ses partenaires – elle en comptait 186 dans 36 pays, en 2011-2012 –, d'autant que l'argent de l'ACDI devra désormais être consacré à des partenaires de sept pays bien identifiés par le gouvernement. Cette coupe affaiblit ainsi grandement les mouvements du Sud engagés dans l'élaboration d'un monde de justice et de solidarité. Elle risque aussi d'affaiblir le secteur éducatif de Développement et Paix qui travaille à sensibiliser et mobiliser la population canadienne aux enjeux de justice sociale dans le monde.

Ce geste a provoqué une grande mobilisation de la base militante de l'organisation. Cela est d'autant plus important que son avenir repose dorénavant sur sa capacité à mobiliser des donateurs tant au sein du monde catholique que des milieux solidaires des populations du Sud. Il lui faut recueillir cinq millions de dollars de plus en dons privés pour maintenir ses programmes. Son avenir repose aussi sur sa capacité à composer avec les nouvelles règles de l'ACDI pour poursuivre sa mission, du moins jusqu'à ce que la population canadienne décide d'élire un gouvernement qui croit en la solidarité internationale. Mais ça, c'est une autre histoire…

On peut se réjouir du fait que plusieurs évêques catholiques soient intervenus pour contester la décision du gouvernement conservateur. Il est toutefois déplorable de constater qu'un certain nombre d'évêques ont contribué à paver la voie à cette décision odieuse. En effet, en prêtant foi à des groupes comme LifeSiteNews qui n'ont pas hésité à manipuler la vérité en utilisant l'enjeu de l'avortement, ils ont contribué à discréditer une organisation catholique qui se situe pourtant dans la ligne de Vatican II – un concile dont, malheureusement, les autorités ecclésiales ne parlent plus beaucoup. ●

1. Lire « Alternatives et Kairos sous le couperet », *Relations*, nº 738, février 2010.

Le Vatican sévit contre des religieuses

Aux États-Unis, cet exemple de plus de l'autoritarisme de Rome soulève la consternation.

GREGORY BAUM

L'auteur est théologien

En avril 2012, le Vatican a décidé de mener une investigation canonique concernant la Leadership Conference of Women Religious (LCWR), qui représente 57 000 religieuses américaines très engagées en faveur de la justice sociale. Une première enquête de ce type, en 2008, avait mené à la publication d'un rapport, suivi par un dialogue entre Rome et ces religieuses, qui avait persuadé celles-ci que tous les problèmes étaient réglés. L'annonce d'une deuxième enquête, accompagnée d'un document les accusant d'infractions doctrinales et disciplinaires, a donc produit un

choc parmi les religieuses et la majorité des catholiques américains qui les admirent et voient en elles d'authentiques témoins de l'Évangile.

Ces religieuses ne sont pas accusées de nier le message de Jésus. Elles sont dénoncées parce qu'elles sont en désaccord avec les positions du Vatican sur la contraception, l'avortement, l'homosexualité et l'égalité entre hommes et femmes, autant de sujets sur lesquels la communauté chrétienne est aujourd'hui divisée. Plusieurs Églises protestantes, partageant pourtant avec l'Église catholique la foi en Jésus Christ, présentent des études bibliques et théologiques menant à d'autres conclusions que celles du Vatican sur ces enjeux. Ainsi, les catholiques voudraient savoir pourquoi les Églises arrivent à des évaluations théologiques si différentes, mais le magistère ne donne aucune explication. Puisque tous ces sujets touchent la sexualité et le rôle de la femme, d'aucuns sont tentés de croire que cette différence s'explique par le fait que l'enseignement catholique est formulé par de vieux célibataires, alors que l'enseignement protestant l'est par des hommes et des femmes.

Mais un autre aspect est à prendre en considération. Les catholiques croient au mystère de Dieu. Doivent-ils pour autant accepter des enseignements moraux par pure obéissance, sans les comprendre? Rappelons l'exemple de Franz Jägerstätter, ce paysan autrichien qui, en 1943, a refusé de joindre l'armée allemande parce qu'il jugeait que la guerre de Hitler était foncièrement injuste. Puisque l'enseignement catholique ne reconnaissait pas encore le droit à l'objection de conscience, le curé et l'évêque de ce paysan lui ont dit qu'il était moralement obligé de servir dans l'armée. Quand il a souligné que cette guerre était un crime, l'évêque a répondu qu'un simple laïc ne pouvait exprimer un tel jugement, d'autant plus que les évêques n'avaient pas condamné cette guerre. Restant fidèle à sa conscience, Franz Jägerstätter a été condamné à mort et exécuté le 9 août 1943. Il a été déclaré martyr en 2007.

La préoccupation constante du Vatican pour des questions relatives aux femmes et à la sexualité, analysées sans prendre en compte l'expérience des catholiques, rappelle les condamnations répétées des papes sur la liberté religieuse et les droits de l'Homme après la Révolution française. On connaît les célèbres condamnations de Pie VI, en 1791, dans la brève *Quod aliquantum*; de Grégoire XVI, en 1832, dans l'encyclique *Mirari vos*; de Pie IX, en 1864, dans le *Syllabus des Erreurs*; de Léon XIII, en 1899, dans l'encyclique *Testem benevolentiæ*, et de Pie X, en 1910, dans la *Lettre aux évêques de France*. La Curie romaine s'est opposée à la liberté religieuse jusqu'au concile Vatican II. Dans les années 1950, John Courtney Murray, théologien américain, grand défenseur des droits et libertés, a lui aussi été censuré par le magistère romain. C'est au concile Vatican II que l'Église a changé son enseignement, avec l'appui de la grande majorité des évêques faisant face à un noyau de réactionnaires qui s'y sont opposés jusqu'au dernier jour, surtout à la Curie romaine.

Quand l'Église s'inscrit dans une nouvelle culture, son message évangélique reste identique, mais ses enseignements moraux subissent inévitablement un changement. Au Moyen Âge, le pape Innocent IV, en 1252, et le pape Alexandre IV, en 1259, approuvaient la pratique de la torture dans les procès judiciaires. Ce n'est qu'au siècle des Lumières que le magistère a changé son enseignement. Dans la culture de la chrétienté, il condamnait la liberté religieuse et les droits humains mais, par la suite, dans la société moderne, l'Église a lentement changé son enseignement. Dans une culture qui aspire à l'égalité homme-femme, le magistère qui, pour l'instant, refuse de se questionner, finira par changer son attitude envers les femmes et l'éthique sexuelle. Mais pour le moment, Rome fait souffrir encore bien des hommes et des femmes, dont ces religieuses américaines innocentes. ●